

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

## Réforme Copernic

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal (\*) portant création et composition des organes communs à chaque SPF (\*\*).

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal (\*) portant création et composition des organes communs à chaque SPF (\*\*).

La réforme Copernic vise une plus grande responsabilisation des dirigeants et une meilleure gestion des ressources humaines. L'instauration des plans de personnel qui reprennent la planification et l'évaluation des besoins en personnel dans le but d'atteindre les objectifs d'un service public fédéral (SPF) en est une parfaite illustration. Le projet d'arrêté royal doit permettre aux SPF d'élaborer leur plan de personnel en définissant précisément :- la notion de plan de personnel;- la procédure d'élaboration du plan. Vous trouverez de plus amples informations à propos de la réforme Copernic sur le site [www.copernic-us.be](http://www.copernic-us.be). (\*) modifiant l'arrêté royal du 7 novembre 2000. (\*\*) Service Public Fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe